FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains LXXXV à CXV

LXXXV.

Item, à maistre Jehan Cornu,
Autres nouveaux lays luy vueil faire,
Car il m'a tousjours secouru
A mon grand besoing et affaire :
Pour ce, le jardin luy transfère,
Que maistre Pierre Bourguignon
Me renta, en faisant refaire
L'huys, et redrecier le pignon.

LXXXVI.

Par faulte d'ung huys, j'y perdis
Ung grez, et ung manche de hoüe.
Alors, huyt faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une alloüe.
L'hostel est seur, mais qu'on le cloüe.
Pour enseigne y mis ung havet ;
Qui que l'ait prins, point ne l'en loüe :
Sanglante nuict et bas chevet !

LXXXVII.

Item, et pource que la femme
De maistre Pierre Sainct Amant
(Combien, si coulpe y a ou blasme,
Dieu luy pardonne doulcement !)
Me meist en reng de caymant,
Pour le Cheval Blanc qui ne bouge,
Luy changeay à une jument,
Et la Mulle à ung Asne rouge.

LXXXVIII.

Item, donne à sire Denys
Hesselin, Esleu de Paris,
Quatorze muys de vin d'Aulnis,
Prins chez Turgis, à mes perilz.
S'il en beuvoit tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau ès barrilz :
Vin perd mainte bonne maison.

LXXXIX.

Item, donne à mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,
Quoy qu'il marchande ou ait estat,
Mon branc… Je me tays du fourreau.
Il aura, avec ce, ung réau
En change, affin que sa bourse enfle,
Prins sur la chaussée et carreau
De la grand closture du Temple.

XC.

Item, mon procureur Fournier
Aura, pour toutes ses corvées
(Simple seroit de l'espargner)
En ma bourse quatre havées,
Car maintes causes m'a saulvées,
Justes, ainsi, Jesus-Christ m'ayde !
Comme elles ont esté trouvées ;
Mais bon droit a bon mestier d'ayde.

XCI.

Item, je donne à maistre Jaques
Raguyer le grant godet de Grève,
Pourveu qu'il payera quatre plaques,
Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on ceuvre mol et grève ;
Aller sans chausses et chappin,
Tous les matins, quand il se lève,
Au trou de la Pomme de pin.

XCII.

Item, quant est de Mairebeuf,
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne ne beuf,
Car vachers ne sont, ne bouviers,
Mais gens à porter esperviers,
Ne cuidez pas que je vous joüe,
Pour prendre perdriz et plouviers,
Sans faillir, sur la Maschecroüe.

XCIII.

Item, vienne Robert Turgis
A moy, je luy payeray son vin,
Combien, s'il trouve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris…
Se je parle ung peu poictevin,
Ilce m'ont deux dames appris.

XCIV.

Filles sont très belles et gentes,
Demourantes à Sainct-Genou,
Près Sainct-Julian des Voventes,
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où,
Or y pensez trestous les jours,
Car je ne suis mie si fou…
Je pense celer mes amours.

XCV.

Item, à Jehan Raguyer je donne,
Qui est sergent, voir des Douze,
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours une talemouze,
Pour brouter et fourrer sa mouse,
Prinse à la table de Bailly ;
A Maubuay sa gorge arrouse,
Car à manger n'a pas failly.

XCVI.

Item, donne au prince des Sotz
Pour ung bon sot Michault du Four,
Qui à la fois dit de bons motz
Et chante bien : Ma doulce amour !
Avec ce, il aura le bonjour.
Brief, mais qu'il fust ung peu en poinct,
Il est ung droit sot de séjour,
Et est plaisant où il n'est point.

XCVII.

Item, aux unze vingtz Sergens
Donne, car leur faict est honneste,
Et sont bonnes et doulces gens,
Denis Richier, et Jehan Vallette,
A chascun une grand cornette,
Pour pendre à leurs chappeaulx de feautre :
J'entendz à ceulx de pied, hohecte !
Car je n'ay que faire des autres.

XCVIII.

De rechef, donne à Périnet,
J'entendz le bastard de la Barre,
Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois detz plombez, de bonne carre,
Ou ung beau joly jeu de cartes…
Mais quoy ! s'on l'oyt vessir ne poirre,
En oultre aura les fièvres quartes.

XCIX.

Item, ne vueil plus que Chollet
Dolle, trenche, douve ne boyse,
Relye brocq ne tonnelet,
Mais tous ses outilz changer voyse
A une espée lyonnoise,
Et retienne le hutinet :
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noyse,
Si luy plaist-il ung tantinet.

C.

Item, je donne à Jéhan le Lou,
Homme de bien et bon marchant,
Pour ce qu'il est linget et flou,
Et que Chollet est mal chassant,
Par les rues plustost qu'au champ,
Qui ne lairra poulaille en voye,
Le long tabart, et bien cachant,
Pour les musser, qu'on ne les voye.

CI.

Item, à l'orfèvre Du Boys,
Donne cent clouz, queues et testes,
De gingembre sarazinoys,
Non pas pour accoupler ses boytes,
Mais pour conjoindre culz et coettes,
Et couldre jambons et andoilles,
Tant que le laict en monte aux tettes,
Et le sang en devalle aux coilles.

CII.

Au cappitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses archiers,
Je donne six livres de lou,
Qui n'est pas viande à porchiers,
Prins à gros mastins de bouchiers,
Et cuittes de vin de buffet.
Pour manger de ces morceaulx chiers,
On en ferait bien un mau faict.

CIII.

C’est viande ung peu plus pesante,
Que duvet, ne plume, ne liège.
Elle est bonne à porter en tente,
Ou pour user en quelque siège.
Et, s’ilz estoient prins en un piège,
Les mastins, qu’ils ne sceussent courre,
J’ordonne, moy qui suis bon miège,
Que des peaulx, sur l’hyver, se fourre.

CIV.

Item, à Robin Troussecaille,
Qui s’est en service bien faict ;
A pied ne va comme une caille,
Mais sur roussin gros et reffaict :
Je luy donne, de mon buffet,
Une jatte qu’emprunter n’ose ;
Si aura mesnage parfait :
Plus ne luy failloit autre chose.

CV.

Item, donne à Perrot Girard,
Barbier juré du Bourg-la-Royne,
Deux bassins et ung coquemard,
Puis qu’à gaigner mect telle peine.
Des ans y a demy douzaine,
Qu’en son hostel, de cochons gras
M’apastela une sepmaine ;
Tesmoing l’abesse de Pourras.

CVI.

Item, aux Frères mendians,
Aux Devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orléans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacobines
Et flans leurs fais oblation ;
Et puis après, soubz les courtines,
Parler de contemplation.

CVII.

Si ne suis-je pas qui leur donne,
Mais du tout en sont-ce les mères,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui souffrent peines amères.
Il fault qu'ilz vivent, les beaulx pères,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à noz commères,
Ilz ayment ainsi les maris.

CVIII.

Quoy que maistre Jehan de Pontlieu
En voulsist dire, et reliqua,
Contrainct et en publique lieu,
Voulsist ou non, s'en revocqua.
Maistre Jehan de Mehun se moqua
De leur façon ; si feit Mathieu.
Mais on doit honorer ce qu'a
Honnoré l'Eglise de Dieu.

CIX.

Si me submectz, leur serviteur,
En tout ce que puis faire et dire,
A les honorer de bon cueur,
Et servir, sans y contredire.
L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit à part, ou en prescher,
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Si gens sont pour eux revencher.

CX.

Item, je donne à frère Baulde,
Demourant à l'hostel des Carmes,
Portant chère hardie et baulde,
Une sallade et deux guysarmes,
Que De Tusca et ses gens d'armes
Ne luy riblent sa Caige-vert.
Vieil est : s'il ne se rend aux armes,
C'est bien le diable de Vauvert.

CXI.

Item, pour ce que le Scelleur,
Maint estront de mousche à masché,
Donne, car homme est de valleur,
Son sceau davantage craché,
Et qu'il ait le pouce escaché,
Pour tout comprendre à une voye ;
J'entendz celluy de l'Evesché,
Car les autres, Dieu les pourvoye.

CXII.

Quant de messieurs les Auditeux,
Leur chambre auront lembroysée ;
Et ceulx qui ont les culz rongneux,
Chascun une chaise persée,
Mais qu'à la petite Macée
D'Orléans, qui eut ma ceincture,
L'amende soit bien hault taxée :
Elle est une mauvaise ordure.

CXIII.

Item, donne à maistre Francoys,
Promoteur de la vacquerie,
Ung hault gorgerin d'Escossoys,
Toutesfois sans orfaverie ;
Car, quant receut chevalerie,
Il maugrea Dieu et saint George.
Parler n'en oyt qu'il ne s'en rie,
Comme enrage, à pleine gorge.

CXIV.

Item, à maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges,
Par le peché de ses parens,
Qui beurent en barilz et courges,
Je donne l'envers de mes bouges,
Pour chascun matin les torcher…
S'il fust archevesque de Bourges,
Du cendal eust, mais il est cher.

CXV.

Item, à maistre Jehan Cotard,
Mon procureur en Court d'Eglise,
Devoye environ ung patard,
Car à present bien m'en advise,
Quant chicanner me feit Denise,
Disant que l'avoye mauldite ;
Pour son ame, qu'ès cieulx soit mise !
Ceste Oraison j'ay cy escripte.